

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 126 (1981)
Heft: 1

Vereinsnachrichten: Publications de la SSO

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- 3 cp fus (car);
- 1 cp fus (car) ld;
- 1 cp efa (Dragon).

Le commandant de bataillon dispose maintenant d'un corps de troupes beaucoup plus étoffé. C'est lui le grand bénéficiaire de cette nouvelle organisation... qui ne sera probablement pas la dernière.

E. P.

Publications de la SSO

Le comité central de la SSO a décidé l'édition de documents militaires d'intérêt général ou présentant un intérêt particulier pour la SSO. Ce service nouveau est ouvert aux auteurs et aux diverses sociétés d'officiers pour la publication (également en français) et la diffusion de textes tels que:

- aide-mémoire (théorie de tir, préparation d'exercices, principes de conduite...),
 - documents de technique militaire ou de tactique,
 - analyses politico-militaires, historico-militaires, etc.,
- les manuscrits, éventuellement les projets, doivent être adressés à la case postale 87, 3000 Berne 15.

La décision de publier est du ressort d'une commission composée d'un membre du comité central de la SSO, d'un représentant de la commission de gestion de l'ASMZ, du rédacteur en chef de l'ASMZ et du directeur des éditions Huber S.A. Elle entraîne la prise en charge de l'impression du document de la diffusion, publicité comprise, et du versement des honoraires.

La RMS appuie cette initiative et invite ses lecteurs et les sections romandes à contribuer à son succès. ■